

DELEGATION DE SIGNATURE FINANCIERE
n°DS 26-06F

Le président de l'Université de Toulouse Capitole,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Didier KRAJESKI**, responsable du département 5 de l'unité de recherche « Ecole de droit de Toulouse-Recherche », à effet de signer, pour le **Service Opérationnel (SO) 923501** les actes suivants :

1.1 : En dépenses dans la limite des crédits ouverts et disponibles :

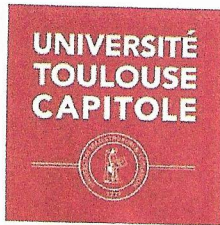
- Les engagements de dépenses dont le montant est inférieur à 2 500€ HT à l'exception des dépenses en matière de déplacements professionnels ;
- Les engagements de dépenses en matière de déplacements professionnels, hormis ceux le concernant, sans limitation de montant ;
- Les états de frais engagés par les missionnaires hormis ceux le concernant ;
- Les certifications de service fait sans limitation de montant.

1.2 : Les ordres de mission temporaires hormis ceux le concernant.

1.3. Délégation est également donnée à **Monsieur Didier KRAJESKI**, aux fins de validation dans les **applications informatiques financières** de l'Université Toulouse Capitole correspondantes, des actes mentionnés aux 1.1 et 1.2 ci-dessus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier KRAJESKI, délégation est donnée à **Monsieur Jean-François GIACUZZO**, Professeur des Universités, aux fins de signer les actes mentionnés aux 1.1 et 1.2 de l'article 1er, ainsi que de leur validation dans les applications informatiques financières de l'université Toulouse Capitole correspondantes.



Article 3

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement et de sa transmission au recteur de région académique.

Elle sera transmise à l'agent comptable.

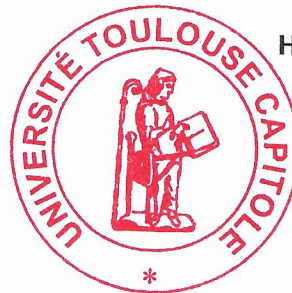
La délégation de signature en date du 18 septembre 2024 consentie à Monsieur KRAJESKI et Madame HERMON est abrogée.

Fait à Toulouse, le 2 juillet 2026

Les délégataires

M. Didier KRAJESKI
Vu et pris connaissance le 10 juillet 2026

M. Jean-François GIACUZZO
Vu et pris connaissance le 6 juillet 2026



Hugues KENFACK
Président